

Décision

Générale

colonial

Décision n° 639 14/06/1952

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1952

Date de publication
14 juin 1952

Date du numéro
1 juillet 1952

TEXTE INTÉGRAL

Abdoul (Antoine), est engagé à titre essentiellement précaire et révocable en qualité d'aide-comptable au salaire mensuel de huit mille cinq cent francs (8.500 fr.) exclusif de toutes indemnités y compris les charges de famille, et mis à la disposition du Trésorier-Payeur en remplacement de M. Rabary (Gervais). La présente décision aura effet pour compter du 16 juin 1952.